

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-26
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 Université Louis Pasteur Réseau REALISE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention d'investissement de 150 000 € à l'Université Louis Pasteur pour le projet « réseau REALISE »,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, enveloppe 105 520, chapitre 204, nature 204178, fonction 23, du budget départemental,
- ❖ Approuve la convention, jointe au rapport, précisant les modalités de versement de la subvention départementale et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions